Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
066-246600415-DE_132_2026-DE
AGEDI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ROUSSILLON CONFLENT

OBJET :	**Nombre de Conseillers :** 33 **En exercice :** 33 **Présents** : 26 **Votants** : 29 **Délib. n° 30– 13/10/2026**
Versement d'une subvention à l'association « Comité des fêtes de Boule-d'Amont »	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-six, le 13 octobre, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule-d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère-les-Cabanes, Glorianes, Ille-sur-Têt, Millas, Montalba-le-Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, Saint-Féliu-d'Amont, Saint-Michel-de-Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la Commune d'Ille-sur-Têt , salle la Catalane, sous la présidence de Robert OLIVE.

Date de la convocation : mardi 6 octobre 2026

Présents : ALBERT Philippe (T), AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BENDRELL Brigitte (T), BONACAZE Benoit (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), CROUILLES GABORIT Emilie (T), DRAGUÉ Céline (T), FABRESSE Alain (T), GUINCHARD Jean-Christophe (T), LABAU Agnès (T), LOPEZ Valérie (T), MARTINEZ Marie (T), MONTANOLA Galdric (T), MORAGAS Nathan (T), OLIVE Joseph (T), OLIVE Robert (T), PEGOURIE Christiane (T), PELISSIER Alain (T), QUINTUS Cécile (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS-ROJAS Marie-Isabelle (T), TRAFI Pascal (T), VIDAL Gilles (T), VILA Patrice (T).

Absents excusés : BIANCHINI Marc (T), GILI Valérie (T), HAUTEFAYE France (T), LIZANA BONAFOS Karine (T).

Absents ayant donné pouvoir : MESA Michaël (T) à MONTANOLA Galdric (T), PAGES Caroline (T) à OLIVE Robert (T), STORCH Jacques (T) à FABRESSE Alain (T).

MORAGAS Nathan a été nommé secrétaire de séance.

Date de transmission de l'acte: 16/10/2026
Date de reception de l'AR: 16/10/2026
066-246600415-DE_132_2026-DE
AGEDI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que les bons de parrainage, octroyés sous forme d'une enveloppe annuelle de 3 000 €, par l'Office du Tourisme Intercommunal Roussillon Conflent visent à soutenir les associations organisatrices de manifestations sur le territoire, à condition qu'elles respectent le règlement ;

Comme évoqué lors du conseil d'exploitation en date du 16 juillet 2026 ; il a été convenu :
D'attribuer au « Comité des fêtes de Boule-d'Amont », association dont le siège social se situe Mairie de Boule-d'Amont à BOULE-D'AMONT, représenté par son Président Thierry RIMET, une subvention d'un montant de 3 000 € ;

CONSIDERANT que cette association recevra la subvention dans un délai de trois mois, après réalisation de l'événement et à réception du compte rendu financier ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,

VALIDE la subvention pour l'association « Comité des fêtes de Boule-d'Amont » pour un montant de 3 000 € ;

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Robert OLIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT